

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PREUX DE L'ABONNEMENT
Un an 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Cabinet de M. Edouard Lambert
18, Boulevard du Levant 18
NANTERRE

AFFAIRES LITIGIEUSES — RECouvreMENTS
ASSURANCES
VENTE & LOCATION DE PROPRIÉTÉS
LOCATIONS DE SUITE

Grande MAISON comprenant salon, petit salon, salle à manger, cuisines, offices; au 1^{er}, 5 chambres, cabinet de toilette, salle de bains, billard, au 2^e 6 chambres de dom., Belvédère; Jardin boisé de 4000 mètres. — 9,000 fr.

VENTES
Maison de rapport, bien située, placement d'avenir, location 3000 fr. sans 900 valeurs, dernier prix 40,000 fr.

DEMANDES
On DEMANDE à louer des Maisons de campagne, de 800 à 1,000 fr.

Etude de M^{re} BOURGIN, notaire à Nanterre, 1, rue Gambetta.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
même sur une seule enchère
en l'étude de M^{re} Bourgin, notaire à Nanterre

LE DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1899
à 2 h. pr. de l'après-midi
D'UN GRAND

TERRAIN
PROPRE A BATIR

et pouvant être divisé par lots, en face la Gare de Nanterre; belle façade sur deux rues (Ligne de Saint-Germain-en-Laye, 18 minutes de la gare St-Lazare)

VENTE
au Palais de Justice à Paris le 14 décembre 1899, à 2 h. d'UNE
Propriété à Nanterre (Seine)

JULES WIART
Coiffures de Dames
MARIÉES, BALS & SOIRÉES
depuis 1 fr. 50

ON DEMANDE A ACHETER
(Banlieue Ouest)
Propriétés très importantes

A LOUER
Chambres meublées, prix 20 fr. par mois. S'adresser, 20, boulevard du Levant, Nanterre.

ON DEMANDE
à emprunter, sur première hypothèque, 7,000 fr. intérêt 4 %; s'adresser au Bureau du Journal.

Grand Magasin de chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
NANTERRE

Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Bachelet père
ENTREPRENEUR
DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
15, rue du Chemin-de-Fer

VIDANGES A VAPEUR DE RUEIL

Rue des Chateauforts — Avenue du Chemin-de-Fer
ANCIENNE MAISON V^e BALLAY

ALEXANDRE LE BOTMEL
SUCESSEUR

SPECIALITÉ POUR POISEMENT DE PIÈCES D'EAU, PURINS ET CITERNES
PRIX: 5 FRANCS le METRE CUBE

GROS LOTS 500.000 FRANCS
LOTS 100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS
L'Art de faire fortune à la portée de tous

Pour CINQ FRANCS on reçoit DIX numéros part. 1^{er} Tirage, 15 décembre, des OBLIGATIONS 1/4 VILLE DE PARIS 1898 — Un lot de 500,000 francs, 1 lot de 200,000 francs, 111 lots, 4,500,000 francs l'an. — Titres garantis. Prime gratuite à tous.

Pour quatre francs cinquante on reçoit QUATRE numéros part. 1^{er} Tirage prochain des OBLIGATIONS 5^e FONCIÈRES 1885. — Titres garantis. Prime gratuite à tous.

Pour TROIS FRANCS on reçoit HUIT numéros part. 1^{er} Tirage, 20 décembre, des BONS DU CONGO, deux lots 100,000 fr., 1 lot de 25,000 fr., 88 lots de 1,000,000 fr. l'an. — Titres garantis. Prime gratuite à tous.

Pour trois francs on reçoit QUINZE numéros part. 1^{er} Tirage, 25 décembre, des BONS EXPOSITION 1900. — Un lot 100,000 francs, 1 lot 10,000 francs, 108 lots 1,300,000 fr. — Titres garantis. Prime gratuite à tous. — Ecrire liste après tirage. Ass. part. — Ecrire de suite: BANQUE BRESSOUX et C^o, 58, rue Maubeuge, Paris.

PASQUIER, horloger
7, Rue Sadi-Carnot
NANTERRE
Réparations de Montres, Pendules et Bijoux.
REMONTAGE DE PENDULES à l'année

MENAUT PÈRE
Galochier
27, Place de l'Église (Rueil)
(AU 1^{er} ÉTAGE)
a l'honneur de faire part aux habitants de Rueil et de Nanterre qu'il met en solde une grande quantité de galoches, fabriquées par lui, en bonne qualité, pour hommes, femmes et enfants, de toutes les pointures, 0 fr. 50 de moins par paire. Remonte les dessus qui sont bons sur 1 fr. 50 la paire (rendues comme neuves).

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

BARON, Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895
Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux — Travail à façon

GRANDE EPICERIE CENTRALE
PRODUITS ALIMENTAIRES
Maison spécialement recommandée

P. DUBOURIX Successeur
2, Rue du Marché, NANTERRE
Spécialité de Cafés, Vins et Spiritueux — Liqueurs de marque CONFISERIE

CAFÉ INCOMPARABLE
Le Seul vrai mélange d'Amateurs
Café mélange supérieur 2 80 | Café mélange 2^e Choix 2 40
Café — 1^{er} Choix 2 60 — 3^e — 2

DAZEVILLE
17, rue du Bois
NANTERRE
NE PAS CONFONDRE. renvoyer l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

ACHAT D'OR & D'ARGENT
TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande

AVIS AUX LECTEURS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de Visite et Enveloppes afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.

CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 25.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, depuis 1 fr. 50.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 70.
Nous publions, à la troisième page, un spécimen de quelques caractères.

La Mort prochaine des Rénégats

L'homme frappé d'une maladie organique ne s'éteint pas toujours dans l'immobilité muette; quelquefois, sa parole ranime l'espoir, l'apparence de l'activité lui donne des illusions que ses amis partagent; mais pour l'observateur, ces derniers vestiges de la vie ne sauraient tromper; la mort est écrite en signes certains sur le visage.

Il en est de même, de ces hommes qui sont en ce moment condamnés par l'opinion, et qui, dans notre Conseil Municipal, accumulent à force de rapports plus ou moins fiandres, Pélion sur Ossa, essaient encore par leurs discours, de tromper ceux qui, victimes de leur fourberie, les ont amenés aux affaires communales.

Mais, hélas! les symptômes sont trop visibles, leur voix défaille, leurs pas sont devenus chancelants, nul ne peut s'y méprendre, leur chute est certaine.

Telle se trouve aujourd'hui la situation de ces faux républicains, de ces quelques Conseillers ignares qui s'étant, par certaines complaisances plus ou moins payées, mis à la remorque du parti de la réaction, ont entraîné quelques braves gens, dont je ne citerais pas les noms et qui par amour propre ou orgueil, continuent à suivre les déserteurs du Drapeau, pour arriver à quoi: à nous ramener ce que nous avions une bonne fois vomi, les Écœurés, ceux qu'on appelle à Nanterre la bande à Bizot.

Telle est aujourd'hui la situation du Triumvirat qui cherche encore une fois à fausser le suffrage universel. Mais à l'aide de certains diagnostics, il n'y a pas à s'y tromper, il agonise. Sans être médecin, on peut se rendre compte de son état désespéré.

Nous connaissons du reste son programme: voyons comment il l'a réalisé et rappelons-le d'abord.
1^o Des écoles, pas de salle de réunions, puis nous ne voulons pas d'un maire qui... mais nous voulons d'un maire qu'un...
Et qu'est-ce que notre commune a obtenu jusqu'à ce jour.
Des écoles, nous n'en n'avons encore aucun vestige, si, peut-être sur le papier, mais nous avons, et je ne m'en plains pas pour les enfants des deux groupes le petit Nanterre et le Plateau, le budget grevé d'un service de voitures.

Il est vrai que la question de la salle de réunions, qui, espérons-le pour le pays, reviendra un jour sur l'eau est à l'heure actuelle mise au rancart, succédés de nos Badureau, Balanchard et C^o.

Nous ne voulons pas d'un maire qui est toujours là et ils attendent sous l'orme, le maire qu'on ne verra jamais.
Et ces mêmes hommes qui ont renié jadis leurs opinions républicaines pour s'appuyer sur le cléricalisme sont maintenant connus.

En vain ils avaient joué leur dernier va tout sur la question des Ecoles, afin de leurrer encore la masse du pays; le traité d'alliance est maintenant dévoilé. La ligue des fausses barbes républicaines a vécu; nous ne voulons plus de vous. Traitres, disparaissez!

Républicains, continuons l'œuvre commencée et au jour de la lutte, unissons-nous tous, sans exception, pour faire triompher le programme de toute la démocratie française que je vous rappellerai, une fois de plus aujourd'hui.

1^o Défense énergique contre toute tentative réactionnaire.
2^o Lutte contre l'envahissement du cléricalisme.

Et pour atteindre ce but, nous faisons appel aux républicains de toutes nuances, et grâce à des concessions réciproques, bien que n'abdiquant aucun de nos principes, mettant surtout les intérêts de la commune, c'est-à-dire les intérêts généraux du pays à couvert, nous

arriverons à faire appliquer le programme nettement républicain qui marquera certainement le mouvement accentué: en avant.
Et je répéterai en terminant, ce cri qui a été poussé par trois millions de poitrines devant l'œuvre immortelle de Dalou.
Unissons-nous; unissons-nous!
Jules OUVRIER.

Remerciements aux donateurs

MM. les Membres du Bureau de Bienfaisance ont l'honneur d'informer les personnes charitables qui ont bien voulu répondre à leur appel que les collectes faites à domicile, en 1899, ont produit la somme de 2,210 fr.

Le Bureau de Bienfaisance a été heureux de constater, une fois de plus, l'empressement de chacun, à apporter l'obole destinée au soulagement des pauvres et exprime sa reconnaissance à tous les souscripteurs.

Don aux Pauvres

Une somme de cinquante francs a été adressée à M. le Maire, par un anonyme, pour être distribuée en forme de chauffage, aux personnes nécessiteuses.

La Municipalité, le Conseil municipal et le Bureau de Bienfaisance adressent tous leurs vifs remerciements au donateur.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 1899
Présents: MM. Hennape, maire, Boux, adjoint, Mothé, Beaudé, Lebovieur, Blocquaux, Duval, Blusson, Doublet, Gautier, Nézet, Roy, Blanche, Vanier, Cassier, Noël, Rotty, Mantelet, Péan.

Absents: MM. Caroni, adjoint, Picard, excusé, et Wulfrand.
M. Mantelet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté après observations de MM. Mantelet, Rotty et Mothé. — Sur une question de M. Mothé, une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Rotty, Mothé, Roy et Péan, au sujet de vieux matériaux du cimetière, vente faite par M. Rotty, alors adjoint, qui déclare que le montant s'en est élevé à 110 fr. — M. le Maire répond à M. Mothé qu'il assume, comme Maire la responsabilité des actes de ses collaborateurs, mais qu'ignorant cette vente, il a fait commencer une enquête qu'il communiquera au Conseil Municipal.

1^o Question de M. Mothé sur l'état de la question des Ecoles et de M. Péan sur l'emplacement du Petit Nanterre.
M. le Maire déclare, à ce sujet, que la question est posée devant le M. le Ministre de l'Instruction publique et qu'il y a lieu d'attendre.
Après un échange d'observations auquel prennent part MM. Mantelet, Beaudé, Roy, Mothé et Péan, M. Hennape déclare que l'état actuel de ces démarches lui permet d'espérer que dans une quinzaine de jours il pourra utilement entretenir le Conseil de cette question.

Quant aux terrains relatifs au groupe du Plateau, toutes les promesses de ventes sont reçues, sauf deux propriétaires, dont M. Rotty, qui déclare adhérer aux mêmes conditions que ses voisins, sous la réserve que le prix d'achat sera unique.
M. le Maire demande que bonne note soit prise de cette condition au procès-verbal.
2^o Communication de M. Roy, pour approbation des délibérations de la Commission intercommunale au sujet de la Compagnie des eaux de la banlieue.
Le Conseil adopte les conclusions des deux rapports de la Commission de la Conférence intercommunale relatifs aux revendications des communes liées par traités avec la Compagnie des eaux.

M. Lebovieur demande au Conseil de renouveler le vœu relatif à la pollution des eaux de rivières par les villes.
Le Conseil se prononce pour l'adoption de ce vœu.
M. le Maire met le Conseil au courant des démarches qu'il a faites auprès de la Compagnie des eaux et pense pouvoir obtenir deux bornes-fontaines au lieu d'une. On pourra ainsi donner satisfaction à deux quartiers.

Sur une question de M. Roy, M. Hennape met l'Assemblée au courant de l'expertise confiée à M. Goujat, pour la vérification des écritures de la Compagnie des eaux.
La séance est levée à 11 heures.

Séance du 13 Décembre 1899

La température sibérienne dont nous jouissons actuellement avait retenu chez eux les auditeurs habituels des séances du Conseil; trois citoyens seuls y assistaient.
La séance est ouverte à 9 h. 5 m. sous la présidence de M. Hennape, maire.
M. Mantelet, secrétaire, procède à l'appel nominal; étaient présents: MM. Hennape, maire; Caroni et Boux, adjoints; Mothé, Beaudé, Lebovieur, Blocquaux, Duval, Blusson, Doublet, Nézet, Laurent, Roy, Blanche, Vanier, Cassier, Noël, Picard, Rotty, Mantelet, Péan.

M. le secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre, lequel est adopté après remarque de M. Hennape au sujet de la façon dont on comprend l'intérieur et l'extérieur de la Mairie.
M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un très long rapport de M. Péan sur la question des contributions.

La question est renvoyée à l'examen de la Commission et M. Lebovieur, auteur de la proposition y sera appelé pour répondre à ce rapport s'il y a lieu.
Viennent ensuite la question de la rue Franck-Sarcey, qui sert de pierre d'achoppement à MM. Roy et Rotty.

La majorité les abandonne et ils restent seuls, avec leur rage rentrée; tout au moins M. Roy.

A la question de savoir si on doit accepter le don de terrain fait par les héritiers Sarcey, pour percer une nouvelle rue dans le Qui-gnon.

M. Roy prétendait toutes sortes de raisons, de chicanes, suivant son habitude, déclare qu'il s'abstient. Na, c'est bien fait!

M. Rotty sollicite de dire sa façon de penser à ce sujet, trouve moyen de filer par un échappatoire et — de ne pas répondre.

A l'unanimité deux voix, la rue est acceptée à 8 mètres, la commune se chargera de la viabilité de cette nouvelle voie qui prendra le nom de rue Françoise Sarcey.

— Tiens, tiens, ça a l'air de rudement se dérouler, gare au dégel.

Continuant la suite de l'examen des questions à l'étude de la Commission de voirie on passe à la question de la rue des Rosiers, depuis si longtemps pendante.

Le Conseil après discussion adopte les conclusions de la Commission.

La commune paierait à celle de Puteaux, la somme de 15.000 francs en trois annuités pour l'achat des terrains et la mise en viabilité de la rue, à la condition que sur cette somme soit compris l'établissement de trottoirs, bordures, caniveaux, empiérement de la chaussée, et que l'axe de la rue serve de délimitation aux deux communes.

La question de la continuation de la rue Saint-Maurice est renvoyée pour supplément d'instruction à l'examen de la Commission.

Egalement pour le chemin des Courbeuons, pour une pétition des habitants du quartier des Sorins, pour une pétition des habitants de Puteaux, pour la question des terrains des Courties et Mouraïssé.

L'administration est autorisée à vendre les objets déterrés et hors d'usage qui encombrent les greaiers de la Mairie, au mieux des intérêts de la commune et sans adjudication.

M. Hennape donne lecture d'une lettre adressée par le Comité de l'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre relative à une taxe à établir sur les déballages et les marchands étrangers à la ville.

Le Conseil charge l'administration de prendre des renseignements pour savoir si cette taxe peut être établie et comment elle s'appliquerait à la ville citée par la lettre de l'Union des Commerçants.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Compagnie de l'Ouest, mettant la commune en demeure de se déclarer immédiatement sur le principe de l'achat du square de la Gare par la commune.

Après discussion, le Conseil accorde à l'administration, en attendant le vote du budget, l'autorisation de traiter pour une somme maximum de 40.000 francs avec les facilités de paiement sollicitées antérieurement.

Sur la demande de M. Hennape, des remerciements sont adressés à un généreux anonyme qui a mis dans la boîte du maire une somme de 50 francs destinés à donner du chauffage aux malheureux.

Les questions restant à l'ordre du jour ont été renvoyées à la prochaine séance qui aura lieu le vendredi 22 courant.

La séance est levée à 11 heures.

A ce moment se produisit, nous a-t-il été raconté, un incident des plus suggestifs, S. M. le Roy (prononcez roué) s'approchant de son chambellan Jean, lui rappelait le mot d'ordre qu'il avait donné à ses subordonnés de ne pas voter le budget, afin d'embêter le maire.

— C'est parfait, mais les intérêts généraux où sont-ils dans tout cela ?

— Bah! après nous le fin du monde! Gare à la révolution!

NOTE N° 1

L'enfant du mystère né sur un sac de farine, veut bien consacrer quelques lignes à mon entrelien de dimanche dernier.

Ces lignes sont trop parfaites, mais elles ne sont toujours pas signées.

Elles impliquent que l'enfant s'est reconnu lui-même après l'avoir été complaisamment.

D'après renseignements, tout Nanterre aussi l'a reconnu.

Que de reconnaissance, par le sang, diable, il me doit.

Tout va bien qui finit bien, s'il désire considérer l'incident comme clos.

Mais si quelques gouttes d'eau lavent certaines éblouissures, il en est d'autres qui ne se lavent jamais.

Moi je suis franc, je suis à sa disposition et je signe toujours Jules OUVRIER.

NOTE N° 2

On nous apprend et cela de source certaine que la famille d'un de nos membres du parti réactionnaire et non des moins cotés, ne devrait sa fortune actuelle, qu'aux prêts à la petite semaine, qu'elle faisait d'une façon épouvantable, à de pauvres travailleurs.

Après plus amples informations, nous suivrons s'il y a lieu. C. LUI

ASSOCIATION AMICALE des Anciens Elèves de l'Ecole de Nanterre

Le Concert offert par l'Association à ses membres honoraires et aux familles des sociétaires, a été très intéressant.

La place nous manque pour en rendre compte in extenso; nous donnerons seulement aux plus méritants les éloges qu'ils méritent.

Citons parmi les professionnels, Mme Jeanne Lavigne, qui possède une voix d'une très belle étendue et très harmonieuse et Mlle Manella qui a remporté un succès de costumes et surtout de chapeaux, quant à ses chansonnettes, elles ont été dites avec beaucoup de discrétion.

Parmi les amateurs qui ont prêté leur concours à la société, citons: MM. Jacob et Gaillard de Puteaux, qui se sont fait applaudir à juste raison, et MM. Pasquier et Paul, qui ont tout le monde connaît à Nanterre et dont l'éloge n'est plus à faire.

Parmi les membres de l'Association de Nanterre qui nous ont le plus amusés ou intéressés citons: M. Reeves, qui deviendra un très bon diseur; M. Pujos, un comique d'avenir, très juste de gestes, surtout dans sa première chansonnette; MM. Lefèvre, Jacquet, Delavoit frères, dont le plus jeune nous a semé doué d'un organe assez agréable et que nous espérons entendre seul à une prochaine occasion, et M. Gremelle.

La petite pièce jouée à la fin par MM. Jacquet et Delavoit frères a été enlevée avec brio et les rôles étaient sus.

Nos compliments sincères à M. Oswald pour son talent d'accompagnateur ainsi qu'à Mlle Pujos et à l'orchestre qui, sous la direction de M. Dumont, nous a joué quelques morceaux assez bien exécutés; nous avons remarqué avec plaisir dans la Roussotte, de très jolis solos de flûte, de haut-bois et de clarinette.

A. BIENTOT.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DES Conférences Populaires

Une très intéressante conférence a été faite jeudi dernier, à la mairie, par M. Niel, professeur de physique à Paris, sur le phonographe et ses applications.

Pendant plus d'une heure le conférencier a tenu sous le charme de sa parole, chaude, abondante et facile un auditoire très attentif.

Nous regrettons que le peu de temps dont nous disposons avant le tirage de notre journal nous prive du plaisir de citer quelques extraits de la conférence de M. Niel, mais ce n'est que partie remise, car M. Girault, directeur de l'Ecole des Garçons, l'aimable représentant de la société à Nanterre, nous a promis un compte-rendu circonstancié pour la semaine prochaine.

La conférence a été précédée d'une vibrante allocution, prononcée par M. Hennape, maire, président, qui a rappelé les bienfaits de la société philotechnique, il a manifesté l'espoir qu'elle reprendrait, très prochainement, les cours qu'elle donnait d'une façon si large et si désintéressée. Elle a été suivie d'auditions de phonographe.

La Faetere Municipale, toujours dévouée, prêtait son gracieux concours à cette solennité, elle y a joué plusieurs allegros très intéressants, qui ont été applaudis.

Mme Oswald, prêtait de nouveau son concours comme accompagnatrice.

Mme Lavigne, l'excellente chanteuse que nous avions applaudie dimanche, a, de nouveau, conquis les suffrages de l'auditoire, par sa voix très sympathique et le choix heureux de ses chansons.

MM. Ledouche, Breton et X... se sont fait applaudir avec justice pour leur fantaisies amusantes et le nombreux public, contenu à grand peine dans la salle comble, s'est séparé en souhaitant d'être bientôt invité à assister à une nouvelle séance de ce genre.

NAISSANCES. — Gesnoux, Louise, place du Martray, 7; Bourgoïn, Madeleine, place du Martray, 8; Marin, Paul, rue du Chemin-de-Fer, 9; Girard, Marie-Thérèse, rue Léon-Raimon, 5; Girard, Marie-Louise, rue Louis-Raimon, 5; PUBLICATIONS. — M. Langlet et Mme Truchelu, à Nanterre; M. Caillet, à Paris et Mlle Descroix, à Nanterre.

DECES. — Enfant Servat, 5 mois, rue de Colombes; Mme Boudvais, 55 ans, rue du Chemin-de-Fer, 24.

NOS CADEAUX D'ÉTRENNES Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs et lecteurs que, grâce à une entente avec la mai-

son RENE GODFROY, de Sceaux, nous pouvons leur offrir les deux objets d'étrennes suivants:

1° Une magnifique **Chaîne Sautoir** de dame, en or doublé, longueur 1 m. 30, avec 6 perles, le dernier mot de l'élegante fantaisie parisienne.

2° Une belle **Parure de Chemise** et de manches (6 boutons), imitation vieil or, le plus joli cadeau et du meilleur goût.

Chacun de ces articles a une valeur réelle de 5 à 6 francs. Pour les recevoir **gratuits et franco** à domicile il suffit d'adresser à M. René GODFROY, à Sceaux (Seine) la somme de 1 fr. 50 pour la Chaîne-Sautoir et celle de 1 fr. pour la Parure de Chemise ou 2 fr. 50 pour les 2 objets réunis. (Mandat-poste, mandat-carte ou timbres-poste).

Tous nos lecteurs, toutes nos lectrices voudront profiter de cette offre gracieuse et se procurer à ces conditions exceptionnelles ces deux jolis cadeaux d'étrennes.

On nous prie d'insérer l'appel suivant qui a déjà paru dans la *Fédération de la Seine*, organe des unions commerciales du département et de la France:

APPEL A LA SOLIDARITÉ! APPEL AU DROIT DE VIVRE!

CHERS CONCITOYENS, « La Coopération est pour l'Ouvrier une arme exactitude. à deux tranchants dont il doit éviter de se servir. »

Nous venons faire un appel public au bon sens et à la raison de tous. Entendez le cri d'alarme et de détresse du *Petit Commerçant* et de l'*Ouvrier*, de la *petite industrie*, du *bâtiment*; de tous les travailleurs enfin.

Ouvriers et commerçants, nous sommes tous solidaires et personne ne parviendra jamais à faire une sélection entre nous.

Quelques meneurs ne recherchant que la popularité qui satisfait leur envie et leur ambition disent, en parlant des commerçants, des entrepreneurs, en un mot de tous les *petits patrons*: « Nos adversaires nos ennemis! » Rien de plus inexact! Pas un petit commerçant, pas un petit patron, citoyens, n'est votre adversaire ou votre ennemi.

Nous vivons tous ensemble et les uns par les autres. D'où vient le mal qui nous accable tous? Il est connu et combattu dans toute la France depuis longtemps déjà; et depuis deux ans, nous-mêmes, nous luttons avec énergie dans notre région contre les **Coopératives**, **Economats**, **Grands Magasins accapareurs**.

Ce sont ces plaies qui, jointes au travail dans les prisons et les communautés, produisent tout le mal, croyez-le bien. En supprimant les petits commerçants, vous créez un gros commerçant et des ouvriers du bâtiment: maçons, peintres, menuisiers, serruriers, les **ouvriers des usines** doivent soutenir leur camarades du commerce et des **petits ateliers**. La **solidarité** et **l'intérêt commun** l'exigent, car tous les travaux s'enchaînent.

Tout concourt au maintien du *Petit commerce*: Les recettes dont l'Etat a besoin pour la prospérité et la grandeur de notre chère France et le droit de vivre qu'apporte en naissant toute créature humaine.

Ah! citoyens! Pensez à vos enfants; ne leur fermez pas les carrières qui sont à leur portée pour les jeter dans l'immense bergerie rêvée par d'affreux insouciants — ce qui nous ramènerait aux temps des hobereaux et des seigneurs d'avant la Révolution.

Aucune des raisons données par les partisans des coopératives, des économats ou des grands magasins, n'est valable. En agglomérant la production, on impose des prix de moins en moins rémunérateurs aux fabricants qui, de leur côté, se voient obligés de réduire le prix de la main-d'œuvre du personnel qu'ils emploient. Donc, **abaissement des salaires** et **sans bénéfice pour personne**.

Sans **bénéfice pour personne** car l'énorme concurrence qui règne dans le commerce permet aux consommateurs d'acheter à des prix au moins égaux, sinon inférieurs, à ceux des sociétés coopératives. Le petit commerçant ne s'enrichit plus maintenant, il vit seulement et très difficilement.

Les sociétaires d'une des plus importantes coopératives de Saint-Denis à la suite de leur réunion générale, doivent commencer à s'apercevoir où on les entraîne et pour **l'intérêt de qui ils travaillent**.

Nous comprenons la coopération exercée dans certaines limites: nous admettons très bien que plusieurs personnes s'unissent pour acheter une pièce de vin, par exemple, afin de payer moins cher qu'au litre. Mais lorsque la coopération installe d'immenses entrepôts, d'énormes comptoirs et passe des marchés comme un commerçant, elle fait de la **concurrence déloyale**, elle est une entreprise commerciale et pas autre chose et nous ne l'admettons plus. Lorsqu'elle veut tout chambarder et tout anéantir, nous ne la comprenons plus.

Le principe coopératif est excellent en soi, mais on l'a fait dévier de son but. Citoyens!

Instruits par l'expérience, vous réfléchissez, vous êtes des gens de cœur, on vous a fait faire fausse route.

Vous abandonnez les **sociétés coopératives** telles qu'elles fonctionnent actuellement; vous abandonnez les **Economats**; vous désertez les **grands COMMERÇANTS LOCALS**, qui habitent avec vous, qui font son possible pour contenter ceux qui le font vivre et ceux qu'il fait vivre lui-même.

Vous n'écoutez pas plus longtemps quelques **meneurs qui combattent**, dans la société actuelle, comme **Bazaine** combattait sous les murs de Metz et qui, s'ils étaient suivis, nous mèneraient bientôt à un autre Sedan encore plus terrible que le premier.

L'Egoïsme ne doit pas triompher! Nous ne devons pas dire: « Après moi le fin du monde! Mes enfants feront comme ils pourront! » La devise française doit être: **Tout pour tous!**

DROIT DE VIVRE!

Voyons! Messieurs nos Coopérateurs! Il s'agit de s'entendre l dans maintes réunions, dans différents matches politiques nous avons eu les oreilles remplies de ce principe: Le droit de vivre pour tous!

Principe qui est le nôtre, nous nous hâtons de le dire, nous n'aurions pas besoin de le dire, même, puisque c'est celui pour lequel nous luttons.

Eh bien! Ecoutez ceci: Nous avons cherché à établir une statistique du chiffre d'affaires traités par nos sociétés coopératives dionysiennes. Les voilà, sans sauce, tel que:

NOM DES SOCIÉTÉS et Adresses	CHIFFRES d'affaires annuels	Nombre adhérents	Nombre adhérents par 1000 habitants
La Ménagère, r. de la République... 70.000	130		
L'Espérance, r. de Paris, 94... 40.000	90		
L'Égalité, rue des Bouchers... 30.000	60		
Persévérance, r. Brise-Escalas... 200.000	250		
La Famille, avenue de Paris, 104... 80.000	180		
La Castor, boulevard Ornano... 120.000	300		
L'Union des Familles, route de la Révolte, 120... 100.000	150		
La Confiance, av. de Paris, 127... 300.000	450		
L'Avant Social, r. des Ursulines... 1.200.000	2.000		
La Fraternelle, 225, av. de Paris... 75.000	160		
La Dyonysienne, Grande-rue-Saint-Marc... 100.000	200		
Total... 3.135.000	4.381		

Etant donné la difficulté de se procurer ces chiffres, nous n'en garantissons pas une entière exactitude.

Mais s'ils ne sont pas tout à fait exacts, ils ne sont pas exagérés et sont plutôt au-dessous de la vérité.

Merci d'avance à ceux qui voudront bien les mettre au point.

La démonstration que nous voulons faire avec la lecture de ces chiffres est tout aussi bonne, que le chiffre, soit de deux millions, ou de deux millions et demi d'affaires.

57 employés pour 2.135.000 fr. d'affaires, cela fait honneur aux administrations des sociétés.

Mais, réfléchissez donc à ceci! Un commerçant dionysien fait bon an, mal an, un chiffre moyen d'affaires de 20.000 francs. Il faut donc 106 commerçants pour faire les 2.135.000 francs d'affaires précités.

Chacun de ces commerçants fait vivre un employé — c'est un minimum — il y a pas de commerçant qui, même avec moins de 20.000 fr. n'ait pas besoin d'un employé, homme ou femme. C'est donc 106 employés.

C'est donc 212 personnes qui vivent du petit commerce. Qui de ce chiffre de 212, retire le chiffre de personnes vivant des coopératives 57.

Il reste un chiffre de 155 personnes auxquelles nos sociétés coopératives dionysiennes de consommation, ont retiré le droit de vivre.

En voilà du socialisme, hein! Voilà une application bien comprise des droits et des devoirs que nous crée la morale.

Comme éducation morale et civique, c'est un noble exemple à faire suivre à nos enfants.

Le principe de l'égoïsme personnel qui arrive à faire dire:

« Je vais faire partie d'une société, parce que le loyer, parce que les employés, parce que, en un mot les frais généraux des petits commerçants, une fois centralisés, sous un même toit, je les réduirai et je vivrai à meilleur marché ».

Et notez aussi que nous ne faisons preuve d'aucune exagération, nous sommes même au-dessous de la vérité.

Nous ne parlons ni du peintre, ni du boucher, ni du sellier, ni du menuisier, ni du serrurier, ni du tapissier, ni du commis-voyageur, ni de celui-ci, ni de celui-là qui vivent et ne vivent que par le petit commerce.

Voyons, coopérateurs, en gens sensés, reprenez-vous, il n'y a jamais de fausse honte à revenir d'une erreur.

Preuve-nous, que nous faisons erreur, nous nous retirons dans le nombre des sans-travail, et nous sommes encore qu'à deux millions d'affaires.

L'abandon du bien sur un marché produit forcément l'abaissement du prix de vente de ces biens.

Les bras, que vous jetterez sur le marché suivront cette loi que, ni nous, ni vous, ne pourrez empêcher.

Pourquoi aux grands magasins, qui sont, par vous, par tous, reconnus les fauteurs de la crise commerciale que nous subissons tous; Et puis ce salaire, ce pauvre salaire déjà si réduit, par l'accaparement, qui se produit dans les grands magasins, dans les communautés, dans les prisons.

Vous venez de gâter de cœur, jeter 165 personnes dans le nombre des sans-travail, et nous sommes encore qu'à deux millions d'affaires.

Vous n'y pensez plus. Tenez, un exemple!

Une société à Paris s'est formée pour établir de grands bazars en France — il y a 137 villes en France où l'on peut établir un grand bazar, avec quelque chance de réussite.

Eh bien! Voyez la conséquence de ce programme!

104 acheteurs faisant la loi aux industriels, au lieu du nombre que les commerçants représenteraient pour le chiffre d'affaires que font ces 104 maisons.

Croyez-vous qu'il en résultera une augmentation de salaire!

Non! n'est-ce pas? Et les grands bazars que vous créez, actuellement, en faisant vos sociétés coopératives, ne sont-ils pas du même type?

Si, n'est-ce pas, et c'est pour cela que vous conviendrez entre nous que la défense de nos droits, que nous entreprenons en ce moment, est une défense basée sur les principes de liberté et d'égalité.

Vous conviendrez aussi que notre défense est basée sur les principes de fraternité puisque nous nous devons assurer.

Le droit de vivre pour tous

Etude de M^e BOURGOIN, notaire à Nanterre rue Gambetta, n° 1

ADJUDICATION VOLONTAIRE

même sur une seule enchère en l'Etude et par le ministère de M^e Bourgoïn, notaire à Nanterre

LE DIMANCHE 7 JANVIER 1900 à 2 heures précises de l'après-midi

D'UNE PROPRIÉTÉ

à usage de LAVOR et BAINS

sise à NANTERRE (Seine), rue de Saint-Germain, 54, à l'angle de la rue du Sanglier. (Pour la désignation voir les Affiches)

Bail sous signatures privées expirant le 16 novembre 1931, contenant promesse de vente moyennant 40.000 francs.

LOYER: 2,500 francs PAR AN

Entrée en Jouissance immédiate

MISE A PRIX: 18,000 francs

Consignation pour l'adjudication: Exploités ou Valuers au porteur: 2,000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M^e BOURGOIN, notaire à Nanterre (Seine) rédacteur du cahier des charges.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

EN 20 JOURS

GUÉRISON RADICALE de l'Anémie

Par le **LIQUOR DE ST-VINCENT-DE-PAGS**

Avis Tous les Vins qui se vendent NANTERRE, chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Le Directeur-Gérant: E. HUBY.

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES la VÉRITABLE TISANE DÉPURATIVE CONCENTRÉE des QUAKERS

BIEN SUPÉRIEURE AUX AUTRES. Agréable à prendre. RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.

Vente en Gros: ÉTATS-UNIS, 225, Pearl Street, NEW-YORK. FRANCE, 200, Rue Saint-Ambroise, PARIS.

Vente au détail à Nanterre: chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles, VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

Edmond HUBY

22, Rue de Maurepas, RUEIL (Seine-et-Oise)

Maison principale, 36, Rue de Saint-Germain, 36, à NANTERRE, fondée en 1869

PERFECTION CARTE DE VISITE A LA MINUTE CÉLÉRITÉ

Spécimen de quelques caractères

Charles Debornville 54	Madame Alice Bonneau 73
Aristide Antonianfi 69	Pierre de Latour 74
Léopold Robic 30	M ^{rs} M ^{lle} Lucien David 73
Raoul Artiguers 71	ACHILLE BERGERON 46
Sylvain Farvet 71	P. O. 46
M ^{lle} Cécile Bonnesoy 72	LE DOCTEUR LAMBERT 46
M. DUTARDOIS 25	P. O. 46
Le Général Baron de Servoisin 49	HENRI RICHARD 45
ISIDORE BARRASSON 24	MADEMOISELLE LICE RIVIÈRE 31
	M ^{rs} & M ^{lle} GASTON DESROSISERS 31
	M ^{rs} & M ^{lle} D'ALBISEON 26

Caractères pour Qualités et Professions

AGRÉÉ PRÈS LA COUR DE CASSATION	59
ONOMASTO	56
AU 10 ^e BATAILLON D'ARTILLERIE DE FORTERESSE	60
Général	55
PLANEUR SUR MÉTAUX	5
Lieutenant-Colonel en Réserve	75
EXPERT-CHIMISTE	30
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR	46

Caractères pour Adresses

22, Rue de Surcouf, RUEIL (S.-et-O.)	40
44, Avenue de la République, RUEIL (S.-et-O.)	36
51, Rue de l'Hôtel-de-Ville, RUEIL (S.-et-O.)	35
10, Boulevard de France, RUEIL (S.-et-O.)	55
19, Avenue Victor-Hugo, RUEIL (S.-et-O.)	75